

Approuvée par le Conseil Communal le 16 mai 2013

1. Déclaration de politique générale 2013 – 2018

Agriculture/Forêts	Erreur ! Signet non défini.
Culture	2
Emploi	2
Enseignement – Formation	3
Environnement	4
Finances	5
Groupements et associations	5
Logement	6
Mobilité	6
Distribution d'eau	6
Participation citoyenne	7
Politique des aînés	7
Politique sportive	7
Programme Communal de Développement Rural (PCDR)	8
Santé	9
Sécurité	9
Services aux citoyens	9
Social – CPAS	10
Tourisme	10
Travaux	11

Agriculture/Forêts

Dans les domaines agricoles et forestiers, l'action de la majorité communale aura pour objets :

La réduction drastique du gaspillage des terrains agricoles.

L'amélioration de l'entretien des routes et des chemins agricoles.

L'aménagement de certains chemins forestiers et la création de diverses zones de débordage, de dépôt et/ou d'enlèvement aisément accessibles aux véhicules de transport, ceci dans le but de mieux protéger et préserver les voies d'accès forestières. Un règlement strict sera édicté et, le cas échéant, en cas de non-respect, des sanctions seront infligées aux débardeurs contrevenants.

La remise à jour les plantations et le regarnissage selon les avis et directives du DNF.

2. Culture

En matière de politique culturelle, il convient plus que jamais de continuer à soutenir et promouvoir les associations dynamiques et innovantes de notre commune, tout en leur laissant cependant une totale liberté décisionnelle. La commune ne doit pas régenter les associations culturelles, mais aider les initiatives nouvelles à se structurer, à se développer et, au besoin, à se renouveler.

La commune de Gouvy est aujourd'hui connue pour ses nombreux événements musicaux. Sur proposition de plusieurs associations actives en ce domaine, nous voulons fédérer officiellement toutes ces initiatives remarquables sous la bannière « Commune de Gouvy, villages de la musique ».

Le service culturel communal a un rôle très important à jouer afin que les villages de l'entité développent une cohésion sociale et culturelle harmonieuse.

Des réalisations, telles que, à titre d'exemple, la journée des artisans, la découverte des jardins... sont à rééditer, à promouvoir et à développer.

Un soutien maximum sera apporté à toute initiative qui apporte un plus à la commune, la fait mieux connaître et apprécier sur le plan régional ou national. Un soutien actif et efficace qui ira de pair, évidemment, avec le bon développement et la stabilité de nos autres structures culturelles telles que, par exemple, notre bibliothèque, notre ludothèque qu'il conviendrait de valoriser davantage, si possible dans d'autres locaux, ceci tout en continuant à aider à la mise en œuvre de nouveaux projets. Il faut continuer à encourager l'excellent travail effectué par l'Académie de Musique

Le Centre Culturel :

Consciente de son importance vitale, la commune, depuis 10 ans, a investi dans le Centre Culturel : « Horizon ». Nous lui donnerons, tous ensemble, les moyens d'être pleinement efficace.

3. Emploi

Si le Grand-Duché de Luxembourg, tout proche, offre des centaines d'emplois à nos concitoyens, nous permettant, ainsi, d'enregistrer un taux de chômage très bas, cette situation favo-

nable ne doit toutefois pas empêcher le pouvoir communal de faire le maximum pour favoriser et maintenir un emploi de proximité.

Sur son territoire, la Commune dispose, de 3 zones d'activités économiques d'Idélux, zones qu'il convient de développer et de promouvoir.

« **Porte des Deux Luxembourg** » (Schmiede).

« **Parc d'activités économiques de Courtil** » (Ancienne base OTAN).

« **Gouvy – Pôle Ardenne Bois (Zone de Halconreux)** ».

Soutenir et encourager les entreprises locales génératrices d'emplois locaux stables.

Développer les initiatives d'économie sociale.

Accroître et améliorer l'offre touristique locale, pourvoyeuse d'emplois locaux non délocalisables.

Collaborer davantage avec la Maison de l'emploi.

Limiter les nuisances que pourrait occasionner le développement de ces zones pourvoyeuses d'emploi.

Voici, en quelques mots, les actions que compte mener à bien l'équipe communale.

Du fait du développement de ces zones d'activités économiques, et plus particulièrement en ce qui concerne le « pôle Ardenne bois » les villages de Halconreux, Sterpigny, Cherain, Baclain, Montleban ainsi que Bovigny et Honvelez risquent de subir un trafic routier lourd plus intense. Un suivi tout particulier de l'évolution du trafic dans ces zones, de son impact environnemental et des répercussions sur l'état de la voirie sera dorénavant primordial.

4. Enseignement – Formation

Éducation et formation : deux de nos préoccupations majeures.

Nos objectifs.

Poursuivre et développer la politique menée depuis près de 30 ans et qui porte ses fruits.

Améliorer encore la qualité des repas proposés dans les écoles.

Soutenir l'Accueil extrascolaire.

Aider les jeunes en difficulté au travers d'une collaboration avec, entre autres, Infor-Jeunes, et faciliter ainsi l'accès au permis de conduire, à la vie professionnelle, aux sports, aux informations relatives à la santé et les accoutumances...

Petite enfance

Consciente des problèmes qui peuvent surgir dans cette période de la vie de la jeune maman et de son conjoint, notre équipe se propose, au travers d'un « Vadémécum » communal documenté et actualisé, de mieux encore informer et aider les familles, et ceci, depuis la période prénatale jusqu'à l'entrée dans la vie scolaire.

L'aide aux futurs parents,
Les garderies, leur cout, leur subventionnement,
Les chèques naissance,
Les babysitteurs,
L'ONE,
La Ligue des Familles, la prévention santé...

... autant de thèmes essentiels qui y seront abordés, expliqués en termes simples, concis, mais précis.

Mais il nous faudra aussi :

Améliorer encore le service des garderies en matière d'horaires,
Soutenir toujours davantage l'ASBL « Les Petits Soleils » et favoriser toute initiative améliorant la capacité d'accueil de la petite enfance,
Répondre aux nombreux besoins de toutes les familles, des besoins qui ne font que croître dans ces temps de récession,
Multiplier et agrémenter les aires de jeux sécurisées dans nos villages,
Favoriser ainsi le développement moteur des petits.

5. Environnement

Depuis de nombreuses années déjà, notre commune a pris une sérieuse longueur d'avance dans bien des domaines relevant de la protection et du respect de l'environnement.

Nous remettons donc en place des groupes de travail, composés de citoyens et de conseillers communaux, pour relancer et améliorer l'information, favoriser et développer les bonnes pratiques, générer des initiatives nouvelles, seuls moyens de diminuer encore la masse de déchets produits, et d'empêcher ainsi la facture de croître.

Les énergies renouvelables

Les énergies renouvelables sont aujourd'hui essentielles, mais nos concitoyens n'ont pas à subir des choix irréfléchis. Favoriser leur développement tout en veillant à en réduire au maximum les nuisances sera notre maître mot.

Par ailleurs, nous mettrons en route des opérations d'économie d'énergie dans tous les bâtiments communaux.

L'épuration des eaux.

Les travaux du Remaifait (Gouvy) :

Les analyses préalables et les plans d'égouttage doivent déboucher sur les travaux prévus dans des délais fixés par les services techniques provinciaux. Cela devrait terminer l'assainissement des entités d'Ourthe, Wathermal et Gouvy.

L'urbanisme :

La préservation du caractère rural de notre commune et la revitalisation urbaine de Gouvy-Gare sont des priorités.

Le Parc Naturel des Deux Ourthes et les Contrats de rivières

Au cours de la prochaine législature, nous entendons bien conserver notre avance dans tous ces domaines et développer plus encore notre collaboration avec « Le Parc Naturel des deux Ourthe » et notre soutien aux « Contrats de rivières ».

Les opérations villages propres.

Nous redynamiserons et développerons toute activité dans ce domaine. Une campagne d'affichage le long de nos routes sera mise en place afin d'inciter touristes et locaux à un meilleur respect de notre environnement commun.

Les places de villages

Notre équipe poursuivra dans ces mêmes voies, en continuant à mettre l'accent sur l'entretien et la valorisation de notre patrimoine local :

Notre entrée dans le Programme Communal de Développement rural (PCDR) nous permettra de finaliser beaucoup de projets dans chaque village.

Les villages fleuris.

Sur présentation d'un dossier, toutes les initiatives prises dans le cadre de l'opération « Villages Fleuris » seront subventionnées en encourageant la plantation de vivaces pour en diminuer le coût.

6. Finances

Eu égard aux difficultés économiques actuelles, nous prenons le parti d'une gestion raisonnée et durable.

Le budget ordinaire 2013 qui est le premier budget de la législature est un budget de transition. Les dépenses consenties pour le fonctionnement courant de la commune ont été calculées en tenant compte des montants réellement utilisés en 2012 et en concertation avec les différents services communaux.

De la même manière, les recettes ont été évaluées objectivement en prenant soin de ne pas en sous ou surévaluer certaines, comme ce fut le cas par le passé, (vente des bois entre autres).

Le poids des transferts s'accroît fortement en 2013 par rapport aux exercices précédents (pompiers, police, culte et CPAS).

Le budget extraordinaire reprend une partie des investissements antérieurs et les nouveaux projets en tenant compte de la réalité économique actuelle.

Tous les moyens disponibles seront mis en oeuvre pour maintenir le niveau des taxes comme actuellement.

7. Groupements et associations

La vie culturelle et associative est, depuis toujours, le fait de bénévoles passionnés et passionnants. Grâce à eux, grâce à leur travail désintéressé, grâce à leur inventivité, une centaine de groupements culturels et associatifs sont actifs dans nos villages.

Nous remettons sur pied un groupe de travail, réunissant des échevins et des conseillers communaux. Ce groupe de travail rencontrera les délégués de tous les groupements et associations de chaque village de l'entité pour définir, sur place, avec eux, leurs réels besoins et souhaits pour les années à venir.

La mise en place d'un PCDR (Programme Communal de Développement Rural) sera entre autres un outil essentiel pour aménager (avec 80 % de subsides externes) l'hébergement de certains groupements et associations.

8. Logement

De nombreuses initiatives ont vu le jour ces dernières années :

Notre commune est membre de la société des « Habitations sociales de la région de Bastogne-Vielsalm » ; une association qui propose, en location, plusieurs logements sur notre territoire.

Le CPAS de Gouvy dispose d'ores et déjà de plusieurs appartements et d'un studio. Certains de ces locaux peuvent servir comme logements d'accueil ou de transit. D'autres sont en cours de rénovation à la cité de l'OCASC, à Courtil.

Notre priorité, en poursuivant ces travaux, sera de faciliter l'accès à la propriété pour les personnes construisant leur première résidence ainsi que l'accès à la location pour celles et ceux qui commencent leur carrière ou disposent de faibles revenus.

Idéalement situés, à proximité de la gare et du centre commercial de Gouvy, les terrains concernés par le PCA Bastin seront valorisés.

La structure du patrimoine bâti sera repensée, voire regroupée si c'est possible, afin de réduire encore les dépenses d'entretien et de fonctionnement.

9. Mobilité

Il est essentiel d'améliorer et de développer les possibilités de transport en commun avec les TEC, de favoriser et de valoriser les initiatives de covoiturage dans notre région.

Là où c'est possible et nécessaire, il est grand temps de prendre mieux en compte les piétons, les poussettes... mais aussi les enfants, les seniors et les personnes handicapées, lorsque l'on aménage ou rénove une voirie ou des trottoirs. Nous nous y attacherons.

10. Distribution d'eau

C'est NOTRE eau, et nous la garderons !

Notre eau, régulièrement analysée, est d'une très haute qualité.

Notre réseau de captage et de distribution est, dans l'ensemble, en bon état. Toutefois, la quantité d'eau perdue en raison de fuites est à nouveau en légère augmentation. Cet or bleu aura, dans les prochaines années une valeur inestimable. Entretenir, améliorer, renouveler, adapter notre réseau est primordial si nous voulons maintenir notre indépendance vis-à-vis des grandes sociétés de distribution et des multinationales en quête de nouveaux profits.

L'utilisation d'un corrélateur va progressivement réduire le nombre de fuites dans le réseau.

Nous continuerons à investir pour fournir et garantir, partout et en permanence, une eau de qualité irréprochable en terminant l'aménagement du réseau d'eau dans toute la commune. La réalisation d'un bouclage de l'ensemble du réseau permettra de pallier des problèmes ponctuels quel que soit l'endroit. (... travaux dans la zone de Montleban)

La protection de tous les captages et l'entretien des réservoirs sont une priorité incontournable.

11.Participation citoyenne

Comme la nouvelle loi le propose, nous ouvrirons partiellement les réunions du Conseil Communal aux Citoyens (droit d'interpellation).

Nous mettons un point d'honneur à ce que chaque demande adressée au Bourgmestre ou à un membre du Collège soit assurée de recevoir rapidement une réponse personnelle.

La disponibilité des membres du Collège, au service du citoyen, est fondamentale. Nous avons d'ores et déjà rétabli des permanences du Collège à la Maison Communale en ce sens.

Le site internet de la commune sera amélioré et la communication rapide vers le citoyen sera instaurée.

12.Politique des aînés

Dans ce domaine, nous veillerons particulièrement aux points suivants :

Soutien du Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) et meilleure prise en compte de ses avis.

Soutien et facilitation du maintien à domicile des aînés.

Promotion des services du CPAS réservés aux aînés (guichet unique)

Appui, si possible, à l'installation de médecins généralistes sur le territoire communal

Création d'une maison des aînés

La résidence service, construite par un privé, devra améliorer grandement la politique du logement des aînés.

13.Politique sportive

Nous veillerons particulièrement à :

Développer les infrastructures sportives, lourdes et légères.

Encourager et soutenir les activités sportives dans toutes les structures communales en place.

Encadrer efficacement les pratiquants.

Favoriser l'accès aux sports pour tous et à tous âges.

Installer des défibrillateurs près des principales zones sportives.

Nous voulons construire le centre sportif, près des terrains de football de la RUS Gouvy.

Accessible à toutes et tous, sans exception, il disposera de deux salles polyvalentes mises à disposition des sociétés locales (VTT, ski de fond, marcheurs, etc.) et initiera la pratique de nouvelles activités sportives dans notre commune.

Il permettra aussi l'organisation d'activités culturelles pour permettre, par exemple, aux troupes de théâtre locales, de valoriser et de diffuser leurs productions.

Situé non loin de la gare de Gouvy et à proximité du terrain de football, le site choisi participera, de manière active, à la redynamisation du centre de la localité.

L'espace disponible ne manque pas !, à côté du Hall de sport, pourront prendre place, selon l'évolution des besoins, des terrains de tennis, une piste d'entraînement VTT, des aires rollers, etc.

Nous terminerons les travaux d'aménagement des locaux du Club de Pétanque et de l'Harmonie st Aubain. La régularisation urbanistique des lieux est prioritaire.

14. Programme Communal de Développement Rural (PCDR)

Le « Programme Communal de Développement Rural », initié par la Région Wallonne, permet aux Communes de bénéficier d'une subvention maximale de 80 % pour le développement d'initiatives reconnues, d'aménagement des villages, etc. Il exige, avant tous travaux de rénovation rurale – places de villages, aménagements de quartiers, sécurisation d'endroits dangereux... – Une planification rigoureuse et une étude précise des budgets nécessaires et disponibles. Il sera initié dès la première année de la législature. La commune de Gouvy doit mettre en œuvre et réaliser son PCDR (programme communal de développement rural)

Six objectifs principaux sont poursuivis :

La promotion, la création et le soutien de l'emploi ou d'activités économiques

L'amélioration et la création de services et d'équipements pour la population

La rénovation, la construction et la promotion de l'habitat

L'aménagement d'espaces publics, de maisons de village et d'autres lieux d'accueil, d'information et de rencontre

La protection et la mise en valeur du cadre de vie en ce compris le patrimoine bâti et naturel

L'entretien des voiries.

Le PCDR est donc un outil stratégique de la politique de développement rural à mener dans les dix prochaines années.

Il intègre tous les acteurs d'une commune, à savoir les élus et l'ensemble de la population

Toutes les subventions disponibles seront sollicitées et un suivi objectif sera assuré.

Un membre du personnel sera spécialement affecté au suivi de ce programme.

15.Santé

Sur le plan médical, les principaux problèmes qui se posent à notre région sont :

La diminution du nombre de médecins généralistes et de dentistes établis dans l'entité,

Les menaces sur l'hôpital de Bastogne

L'organisation des gardes de nuit et de weekend.

Dans un premier temps, la création de cabinets médicaux et paramédicaux devrait attirer un médecin généraliste dans notre commune, mais ce n'est encore qu'une partie de la solution.

16.Sécurité.

Les responsables de la Zone de Police ont déjà pris acte de ce que, à la demande d'une majorité de nos concitoyens, deux de nos priorités principales sont :

Le respect des limitations de vitesse.

La sécurité dans la traversée de nos villages, et notamment le contrôle du respect par les poids lourds des réglementations en vigueur.

L'achat de radars préventifs communaux devra utilement venir soutenir les radars préventifs et répressifs de notre zone de police.

Regroupant des représentants de tous les villages de notre commune, notre groupe d'étude « Qualité et sécurité » sera rapidement réactivé.

17.Services aux citoyens

La commune et son personnel sont au service du Citoyen.

À la maison communale, un guichet unique facilitera l'accès aux informations.

Un employé communal, en charge de l'accueil et de la compilation, au quotidien, de toutes les informations relatives aux services communaux (et paracommunaux...) collationnera et transmettra les demandes ; un intermédiaire direct que tous les concitoyens pourront contacter par téléphone, par mail ou en direct à la commune, qui effectuera les recherches et mettra tout en œuvre pour permettre aux habitants et résidants de trouver les solutions.

Notre bulletin d'informations « La Vie communale » sera « repensé » et son contenu développé et recentré sur les activités propres à notre commune, en y insérant un compte-rendu non exhaustif du Conseil communal et des informations sur l'évolution de la réglementation et des grands dossiers communaux. Tout sera mis en œuvre pour que le délai s'écoulant entre sa rédaction et sa diffusion soit considérablement réduit.

18.Social – CPAS

Le CPAS est un outil social accessible à tous. Chacun peut y venir, y entrer, y chercher de l'aide, et ce, en toute discrétion et confidentialité, dans le respect de la dignité humaine. Il joue également un rôle essentiel dans le domaine de la santé et le traitement des assuétudes (alcool, drogues, tabagisme...).

Le CPAS va encore intensifier son aide et son soutien aux personnes en recherche d'emploi.

Le CPAS coordonne les politiques sociales. À ce titre, il continuera à développer des services à la population en fonction de besoins spécifiques (service de soins à domicile, centres de jour, service d'aide psychosociale, morale et éducative, de réinsertion professionnelle...).

Améliorer la qualité des repas sera au centre de nos préoccupations.

En partenariat avec la commune, un guichet unique favorisera l'accès à l'ensemble des services sociaux.

19.Tourisme

Un « tourisme intégré ET diffus » est le seul format touristique adapté à notre région rurale.

Nous poursuivons et intensifions la publication professionnelle et la mise à jour de l'agenda des manifestations culturelles et associatives dans un document mis à disposition des opérateurs touristiques (gîtes, hôtels, campings...), les journaux locaux et sur les sites Internet de Gouvy et de la Maison du Tourisme et nous synchronisons cet agenda avec celui de la Vie Communale.

Moteur principal du tourisme dans notre commune, le Syndicat d'Initiative disposera de notre soutien permanent.

RaVel,

Tant pour des raisons de sécurité (voitures, circulation...) que commerciales et touristiques, l'accès au RaVel (Gouvy-Bastogne-Houffalize) doit impérativement être ramené à Gouvy-Gare. Les possibilités de prolongation existent. Il devra ensuite se poursuivre vers St-Vith. Nous y travaillerons avec enthousiasme.

Récupération et remise en état des petits chemins.

Sans pour autant nuire aux exploitations agricoles, nous réhabiliterons certains « chemins de traverse » disparus ou innocemment englobés dans cultures ou zones herbagères.

De nouvelles aires de repos équipées (bancs, tables, poubelles, panneaux explicatifs...) et régulièrement entretenues seront implantées dans les villages et le long des promenades balisées du Syndicat d'Initiative.

20.Travaux

Les travaux en cours, initiés sous la précédente législature, ou qui sont en cours d'exécution, seront menés à terme et, chaque fois que nécessaire, réanalysés et améliorés.

L'adduction d'eau et l'égouttage sont prioritaires et restent au centre de nos préoccupations sans pour autant négliger tous ces petits travaux qui rendent, dans nos villages, la vie de toutes et tous plus agréable, contribuant ainsi à une vie plus agréable et sécuritaire.

Nous veillerons à la propreté et la qualité de vie dans nos villages, en responsabilisant un ouvrier communal par village, un « rapporteur-citoyen » qui nous informera des anomalies techniques et des défauts éventuelles, ceci de façon à y remédier plus rapidement.

Réflexion sur l'Avenir à long terme des bâtiments du culte.

Nous veillerons à donner un avenir à nos églises.

Ne serait-il pas absurde de fermer une église et... d'ouvrir une salle de village ?

Et si l'église existante devenait les 2 à la fois ?

Le bon sens et les finances de la commune y trouveraient leur compte. De nombreux exemples, ailleurs dans notre communauté en sont la preuve évidente. Encore faut-il convaincre croyants et non-croyants et, le cas échéant, adapter les locaux en circonstance tout en préservant ce patrimoine remarquable.

Un long travail d'information, de conscientisation, de responsabilisation citoyenne reste à faire.

Laisser à l'abandon des bâtiments très souvent remarquables tant du point de vue architectural que du point de vue artistique entraîne, à plus ou moins brève échéance, leur dépérissement et leur mise à l'état de ruine irrémédiable. Alors, pourquoi, ensemble, ne pas y réfléchir et s'adapter... ?